



COMMUNE d'ÉLOIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte-rendu réunion
du 14 décembre 2015

Économie – Équipements – Services Analyse urbaine

ÉTAIENT PRESENTS

M. Michel ORIEZ, Maire
M. Henri GIROL, Adjoint
M. Dominique GASPARI, Adjoint
Mme Charlotte ZILLIOX, Adjointe
M. Ralph OCHEM, Conseiller
M. Jean-Louis SEICHEPINE, Conseiller

Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB
M. Julien JOURNEAULT, AUTB

Deux thématiques étaient à l'ordre du jour de cette 5^{ème} réunion.

Dans un premier temps, Mme Peureux présente la partie relative à l'économie et aux équipements. Ces thèmes doivent être abordés dans le cadre du diagnostic PLU, sous la forme d'un état des lieux permettant de définir d'éventuels besoins pour la commune et ses habitants.

ÉCONOMIE

On dénombre environ 40 emplois à Éloie, qui se répartissent entre un tissu important de petites entreprises. Une trentaine d'établissements sont disséminés à l'intérieur de l'emprise urbaine entre les habitations. La commune ne dispose actuellement que d'une petite zone d'activités (classée en zone UE au PLU) sur le terrain de l'ancienne entreprise « décolletage moderne », dont il ne reste aujourd'hui qu'une activité de nettoyage par cryogénie.

La commune (9 salariés) et l'école (5 salariés) sont les plus gros employeurs.

Éloie est une commune résidentielle ; cet état de fait s'explique largement par sa position géographique, à proximité des pôles d'emplois de l'agglomération belfortaine, de Montbéliard-Sochaux et de Mulhouse.

Concernant les établissements implantés dans la commune, Mme Peureux propose de fournir la liste complète des activités reportées sur la carte.

Les élus précisent qu'ils se rendent volontiers à Giromagny pour les quincaillers et le marché du samedi matin.

ÉQUIPEMENTS

En matière culturelle, il est rappelé que la chapelle ne sera pas mise aux normes d'accessibilité et que la dernière messe a eu lieu le 13 décembre 2015.

M. Gaspari précise qu'Éloie fait partie de la paroisse Sainte Madeleine, qui rassemble les communes de Grosagny, Petitagny, Etuefont, Anjoutey, Bourg-sous-Châtelet, et Lamadeleine-Val-des-Anges.

Concernant les équipements de sports et loisirs, il est précisé que la salle de motricité se situe dans l'école. Une spécificité existe à Éloie dans le lotissement du Verdoyeux : une piscine est en copropriété ; l'achat d'une propriété dans ce lotissement donne accès à un terrain de 34 ares comprenant cette piscine. En contrepartie, il faut bien sûr participer aux charges liées à cet équipement.

L'animation du village est assurée par l'ASCE 2002 (Association Sportive et Culturelle d'Éloie) qui chapeaute douze activités allant de la gymnastique, au tennis, à la dentelle, en passant par le fleurissement etc...

Autre spécificité d'Éloie : son cimetière paysager qui comporte :

- une partie traditionnelle (tombes alignées),
- une zone forestière avec des tombes dispersées dans la forêt,
- un columbarium,
- un jardin du souvenir (dispersion des cendres)
- Le « jardin des anges », (inauguré en 2005, réservé à l'inhumation d'enfants nés morts, avant terme *-avant 22 semaines d'aménorrhée et dont le poids est inférieur à 500gr-*).

Concernant les réseaux, les élus indiquent que les aménageurs (Néolia, Nexity notamment) préconisent de plus en plus l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Il conviendra d'être vigilant sur cette question au moment de la rédaction de l'annexe sanitaire, notamment en énumérant par exemple les différentes techniques d'infiltration. Ces techniques, qui permettent de recharger les nappes phréatiques, impliquent la prise en compte de nombreux paramètres :

- la profondeur et la variation du niveau de la nappe phréatique, sa vulnérabilité et ses usages,
- la capacité d'absorption du sol,
- la topographie...

Dans le cadre du traitement des déchets, la commune dispose de trois secteurs de collecte du verre : Place Jean Moulin, Champs de la Chaume et Rue de Valdoie.

ANALYSE URBAINE

En deuxième partie de réunion, M. Journeault présente la partie relative à l'analyse urbaine.

Éloie est une commune qui présente un rapport fort vis-à-vis du grand paysage et de l'environnement naturel : relief, masses boisées et milieux aquatiques dominant largement le territoire communal.

Les cours d'eau de la Rosemontoise et du Verdoyeux se devinent plus qu'ils ne s'observent car occultés par la forêt. Eloie se caractérise également par la présence de plusieurs chapelets d'étangs qui constituent individuellement une véritable entité paysagère.

L'analyse de la trame urbaine laisse apparaître plusieurs voies en impasses, dans les lotissements mais également comme le signale Mme Zilliox, dans les rues du centre.

M. Ochem précise qu'à l'origine le lotissement du Verdoyeux ne devait pas être en impasse mais qu'il était prévu un bouclage, qui n'a jamais été réalisé.

Avant de clore la réunion, M. Journeault indique que les enjeux du PLU portent sur la dualité entre bâti pavillonnaire et richesse paysagère, laquelle se retrouve dans nombre d'entités urbaines parmi celles recensées et présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.